

La Charte de HD – Médiation pour la paix

La mission du Centre pour le dialogue humanitaire (HD) est de prévenir et de résoudre les conflits armés, et d'en atténuer les conséquences, par le biais du dialogue et de la médiation. En s'efforçant de remplir cette mission, le Conseil de HD a décidé que les représentants de l'organisation se conformeraient en tout temps aux normes suivantes:

1. Mener à bien les activités de l'organisation en accord avec les principes d'humanité, d'impartialité et d'indépendance;
2. S'engager uniquement là où HD peut démontrer sa valeur ajoutée dans un processus de prévention, d'atténuation et de résolution d'un conflit violent;
3. Soutenir ou s'engager dans des processus où toutes les parties prenantes – y compris la société civile et les femmes – pouvant contribuer à la prévention, la réduction et la résolution d'un conflit violent, peuvent être impliquées;
4. Maintenir une stricte confidentialité autour de leurs engagements avec les parties au conflit quand cela est requis;
5. S'assurer que les parties à un conflit sont conscientes de l'obligation de punir les crimes internationaux les plus sérieux, et fournir au besoin une expertise internationale sur les questions qui ont trait à la justice transitionnelle;
6. S'efforcer de collaborer avec d'autres médiateurs et organisations pertinentes afin de s'assurer que l'avantage comparatif de chaque acteur est pleinement utilisé au service du rétablissement de la paix;
7. Contribuer activement à la professionnalisation du secteur de la médiation, y compris en renforçant les réseaux de médiateurs et en développant la somme des connaissances visant à améliorer la pratique de la médiation;
8. S'assurer que les activités de HD adhèrent aux normes d'intégrité, de responsabilité financière et de comportement professionnel les plus élevées ;
9. Accepter une aide financière uniquement si cette dernière est en mesure de raisonnablement faire progresser la mission de l'organisation selon les principes soulignés dans cette Charte;
10. Se réserver le droit de se retirer de tout processus de paix ou de négociation dans le cadre duquel HD estime que les parties agissent de mauvaise foi ou font des demandes fondamentalement incompatibles avec l'esprit et les termes de cette Charte.